À partir du 21 juillet, les mesures sanitaires changent pour les festivals

À partir du 21 juillet, le PASS SANITAIRE devient OBLIGATOIRE pour accéder aux concerts pour toutes les personnes de + de 18 ans.

Le pass sanitaire, ce n'est pas si compliqué

À l'entrée des concerts, nous vous demandons de présenter, soit :



À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet (1 semaine après la 2ème injection)

OU

UN TEST NÉGATIF

PCR ou antigénique de moins de 48h.

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois. Justificatif à présenter en version papier ou sur l'application TousAntiCovid, avec votre carte d'identité.

Ces dispositions ne sont valables que pour les concerts du 21 juillet au 4 août.



Le port du masque est obligatoire pour les concerts du 16 au 20 juillet (inclus) et fortement conseillé à partir du 21 juillet.

